

**TERMES DE RÉFÉRENCE
ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE
PROGRAMME DE 5 ANS D'UNICEF BELGIQUE (2022-2026) FINANCÉ PAR LA DGD
PROGRAMME BELGIQUE**

Résumé

But : Evaluer l'efficacité et l'impact des interventions mises en œuvre par le Comité belge pour l'UNICEF dans le cadre du programme 2022-2026, financé par la direction générale de coopération au développement et aide humanitaire (DGD) et formuler des recommandations permettant d'ajuster les interventions, d'appuyer les réflexions et les orientations pour la formulation de la prochaine programmation.

- **Mandataire:** le Comité belge pour l'UNICEF
- **Destinataires :** Direction générale de coopération au développement et aide humanitaire (DGD), SPF affaires étrangères, commerce extérieur et coopération au développement – et UNICEF Belgique.
- **Focal point:** Dominique Ceuppens et Maud Dominicy
- **Calendrier :** De septembre 2024 à février 2025. Le temps nécessaire pour la réalisation de l'évaluation est estimé à 25 jours au total.
- **Lieux:** Belgique, essentiellement Bruxelles-capitale, la Wallonie et la Flandre.
- **Budget indicatif maximum :** 16.250 € ttc

1. **Comité belge pour l'UNICEF** (ci-après UNICEF Belgique)

UNICEF Belgique est une fondation d'utilité publique qui représente l'UNICEF en Belgique. Même si l'UNICEF défend les enfants et les jeunes depuis près de 75 ans, ce n'est qu'en 1989 que l'Assemblée générale des Nations Unies lui donne le mandat de défendre les droits de l'enfant. En s'appuyant sur la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies, l'UNICEF travaille dans 190 pays et territoires, pour atteindre les enfants et les jeunes les plus vulnérables et pour protéger les droits de chaque enfant, partout dans le monde.

UNICEF Belgique fait partie d'un vaste réseau international de défense des droits de l'enfant. Avec une présence mondiale, le réseau UNICEF comprend des membres nombreux et variés qui rassemblent un large éventail d'expertise en matière de droits de l'enfant. En Belgique, nous avons une double responsabilité : récolter des fonds pour les programmes de l'UNICEF sur le terrain et mettre en œuvre nos propres programmes avec nos partenaires ONG ainsi qu'avec les gouvernements, la société civile, les instances indépendantes, le secteur privé, les médias, le grand public, les professionnels, le monde académique, les enseignants, nos volontaires, nos ambassadeurs mais aussi avec les enfants et les jeunes.

2. CONTEXTE

En 2022, UNICEF Belgique a reçu un financement du gouvernement belge pour mettre en œuvre un programme de cinq ans en Belgique. L'objectif global du programme : Réaliser ensemble les droits de chaque enfant et de chaque adolescent.e, y compris les plus exclu.es. Le programme s'inscrit dans le contexte juridique de la loi belge sur la coopération au développement telle que révisée le 16.06.2016 et de l'arrêté royal du 11.09.2016 relatif à la coopération non gouvernementale. Ce programme s'inscrit également dans le contexte du cadre stratégique commun (CSC) Belgique 2022-2026 qui vise à s'aligner avec les autres acteurs de la coopération belge au développement en vue d'atteindre des objectifs communs et un impact maximal en matière d'ECM (Education à la citoyenneté mondiale)

INTITULÉ ET OBJECTIF DU PROGRAMME 2022-2026

- **Titre** : Réaliser ensemble les droits de chaque enfant et adolescent.e, y compris les plus exclu.e.s.
- **Description de l'outcome** : Le programme 2022-2026 d'UNICEF Belgique vise à obtenir des changements favorables à promouvoir une culture et un environnement en faveur des droits des enfants. Face aux défis auxquels sont confrontés les enfants et les adultes qui les accompagnent, notre mission n'a jamais été aussi primordiale. Jour après jour, UNICEF Belgique travaille pour défendre les droits de chaque enfant et adolescent.e, y compris les plus exclu.e.s. Ancrés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et les Objectifs de développement durable, les quatre groupes d'objectifs, les sept stratégies et les quatre résultats identifiés sont pensés pour susciter des progrès vers la réalisation de l'Agenda 2030 et pour contribuer à ne laisser personne de côté. Le programme définit les résultats concrets que nous voulons obtenir en faveur des enfants et des jeunes pour créer un environnement participatif, inclusif et relationnel favorable à l'application des droits de l'enfant dans la famille, l'école, la communauté, tout en mobilisant les responsables politiques, les entreprises et les médias, dans une approche de solidarité internationale. Ce programme détermine les stratégies de changement pour atteindre ces résultats via des interventions ciblées dans le monde scolaire et le plaidoyer. Ce programme indique également les relations de collaborations et les synergies qui seront consolidées avec les acteurs de la coopération non gouvernementale. Une composante importante du programme est orientée à renforcer les capacités des enfants, depuis la petite enfance jusque 18 ans, ainsi que celle des adultes afin que les enfants, les adolescent.e.s et les adultes connaissent et expérimentent les droits de l'enfant (ici et ailleurs) et les intègrent dans leur vie quotidienne. Enfin, ce programme trace la route vers la réalisation de quatre objectifs de développement durable (ODD1, ODD3, ODD4 et ODD13) et l'édification d'un environnement favorable au respect des droits de l'enfant.
- **Formulation de l'outcome** : Les enfants, les adolescent.e.s et les adultes connaissent et expérimentent les droits de l'enfant et les intègrent dans leur vie quotidienne en créant un environnement participatif, inclusif et relationnel

favorable à leur application dans la famille, l'école, la communauté, tout en mobilisant les responsables politiques, les entreprises et les médias, dans une approche de solidarité internationale.

- **Groupes-cibles** : Les enfants et les adolescent.e.s (de la petite enfance jusque 18 ans), y compris les plus exclu.e.s ; les adultes : les acteur.rice.s de l'éducation, les professionnel.le.s de l'enfance, les volontaires, les associations et mouvements de jeunesse, les influenceur.euse.s, les responsables politiques, les entreprises, les médias.
- **Cible stratégique concernée** : Enseignement tant du côté francophone que néerlandophone ainsi que Plaidoyer.
- **ODD concernés** : 1,3, 4, 5,10, 13,16,17.

3. OBJECTIFS ET PORTÉE DE L'ÉVALUATION

Objectifs

Même si l'évaluation intermédiaire est une obligation légale, elle joue un rôle clé dans l'identification des leçons qui peuvent éclairer les ajustements du programme et les opportunités d'améliorer les performances. A mi-parcours, UNICEF Belgique souhaite procéder à un examen intermédiaire du programme à des fins d'apprentissage et de responsabilité envers les bénéficiaires et les donateurs. Cette évaluation permettra également d'ajuster les interventions, d'appuyer les réflexions et les orientations pour la formulation de la prochaine programmation.

L'objet de l'évaluation intermédiaire porte sur la mise en œuvre de l'ensemble du programme d'UNICEF Belgique sur une période de deux ans et demi (janvier 2022-juin 2024). Pour l'évaluation intermédiaire, des consultant.e.s indépendant.e.s évalueront les interventions en fonction **des critères du CAD**, en mettant l'accent sur **la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité**, et en tenant compte des thèmes transversaux tel que l'inclusion, le LNOB, l'égalité des genres, le climat mais aussi en mettant l'accent sur les synergies et partenariats avec d'autres acteurs de développement.

La théorie du changement (TOC) et le programme d'UNICEF Belgique seront remis au début de l'évaluation intermédiaire.

Certains éléments de contexte, tels que la présidence belge du Conseil de l'UE (janvier-juin 2024) ainsi que les élections de juin 2024 devront bénéficier d'une attention suffisante dans l'évaluation intermédiaire.

Utilisation

L'évaluation intermédiaire peut être utilisée par un large éventail de parties prenantes, dont certaines ont un intérêt direct dans l'évaluation parce qu'elles sont impliquées dans la mise en œuvre du programme. D'autres parties prenantes sont détentrices de droits et d'obligations qui bénéficient des contributions du programme, ainsi que les organisations avec lesquelles UNICEF Belgique n'a pas de partenariat formel mais qui travaillent sur des questions relatives aux droits de l'enfant, et pour lesquelles les

leçons et les bonnes pratiques tirées du programme peuvent être pertinentes. Les principales parties prenantes sont, entre autres, les suivantes :

- La DGD est directement impliquée car sans elle, ce programme n'aurait pas pu avoir lieu. Celle-ci a un intérêt direct dans les conclusions de l'évaluation, car celle-ci permettra d'évaluer les performances d'UNICEF Belgique. D'autres partenaires gouvernementaux avec lesquels UNICEF Belgique collabore pourraient être intéressés : les organes de coordination, les cabinets de la Ministre en charge de la coopération au développement, le cabinet de la Ministre des Affaires étrangères & des Affaires européennes, les cabinets en charge de l'éducation ou de la formation des enseignant.es, de la jeunesse, etc.
- La société civile : UNICEF Belgique collabore avec un grand nombre d'organisations de la société civile (ONG de développement, ONG de défense des droits de l'enfant/ droits humains, institutions indépendantes, plateformes, réseaux...) qui pourront sans doute utiliser les résultats de cette évaluation intermédiaire pour améliorer leurs services en faveur de leurs bénéficiaires.
- Le monde académique, les hautes écoles pédagogiques et les acteurs de l'enseignement primaire : Tout au long de la période de mise en œuvre du programme, UNICEF Belgique a collaboré avec une série d'institutions académiques, chercheuses et chercheurs, hautes écoles et écoles primaires. Celles-ci pourront utiliser les conclusions de l'évaluation dans leur travail.
- UNICEF Belgique : le personnel d'UNICEF Belgique en charge de la mise en œuvre du programme, les volontaires éducatif.ves d'UNICEF Belgique ainsi que les autres bureaux de l'UNICEF en Europe, le bureau de l'UNICEF de relations avec l'UE qui peuvent utiliser l'évaluation intermédiaire à des fins d'apprentissage et de responsabilisation au niveau national et régional.

Questions à évaluer

L'évaluation doit analyser, entre autres, les questions suivantes :

Questions générales :

Impact :

- Les enfants ont-ils bénéficié et participé de différentes manières à la mise en œuvre du programme d'UNICEF Belgique ?
- UNICEF Belgique est-il sur la bonne voie pour contribuer aux 4 résultats attendus ?
- Quelle est la contribution de notre outcome aux objectifs du CSC Belgique jusqu'ici ?

Relevance :

- Dans quelle mesure UNICEF Belgique a-t-il répondu aux besoins des enfants au long de la mise en œuvre du programme ?
- Comment les principes d'équité/d'inclusion, d'égalité des genres, de non-discrimination ont été intégrés dans la mise en œuvre du programme ?

Cohérence :

- Dans quelle mesure UNICEF Belgique a-t-il réussi à établir des partenariats efficaces et durables pour les enfants en Belgique, en Europe et dans le monde ?
- Agenda « décolonisation » (trajet d'apprentissage du CSC Belgique) : Quelles sont nos avancées à ce sujet au niveau de votre organisation et de notre programme, quels sont les défis et les perspectives ?

Questions spécifiques

R1 : Les enfants des cycles maternel et primaire y compris les plus exclus, apprennent, comprennent et exercent leurs droits sur base d'une approche expérientielle de l'éducation aux droits de l'enfant et d'une éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire.

- Les enfants les plus exclus et les plus jeunes ont-ils bénéficié de suffisamment d'attention dans le travail d'éducation aux droits de l'enfant d'UNICEF Belgique ?
- Les nouveaux outils d'UNICEF Belgique sont-ils adaptés aux besoins des enfants entre 2,5 et 6 ans ? Sont-ils utiles dans le premier cycle de l'enseignement fondamental (le maternel) ? Si pas, quel type d'outils devraient être développés ?

R2 : Les professionnel.le.s et futur.e.s professionnel.e.s du milieu scolaire, extra-scolaire ainsi que les acteurs communaux appuyés par le programme sont informés, comprennent, s'engagent en faveur d'une éducation aux droits de l'enfant et à la citoyenneté mondiale, et sont accompagnés pour favoriser la participation de chaque enfant et l'exercice de leurs droits dans leur environnement de proximité.

- Les formations données par UNICEF Belgique répondent-elles aux besoins des professionnel.le.s du milieu scolaire et extra-scolaire ? Comment pourrions-nous encore les améliorer ?
- Les volontaires éducatif.ves sont-ils suffisamment formé.es de manière continue ? Comment améliorer la stratégie à l'attention des volontaires éducatif.ves néerlandophones afin d'avoir suffisamment de volontaires éducatif.ves dans les classes en communauté flamande ?

R3 : Les responsables politiques et les entreprises belges ont une meilleure connaissance et compréhension des droits de l'enfant et s'engagent pour le respect et l'application de ces droits de manière (pro)active en tenant compte de la voix des enfants et des adolescent.e.s.

- Dans quelle mesure UNICEF Belgique et ses partenaires ont-ils pu placer les droits de l'enfant au cœur des programmes des partis politiques pour les élections de juin 2024 ?
- Comment les collaborations avec Plan international Belgique ont-elles été renforcées? Quelles sont les forces et faiblesses ? Comment aller encore plus loin dans cette collaboration, tout en respectant les spécificités de chaque organisation ?
- Dans quelle mesure l'UNICEF a-t-il pu placer les droits des enfants au cœur de la présidence belge du Conseil de l'UE ? Dans quelle mesure UNICEF Belgique a-t-il par exemple fait avancer le cadre légal concernant la responsabilité sociale des entreprises à l'égard des enfants ou d'autres dossiers liés aux droits de l'enfant durant la présidence belge du conseil de l'UE ?
- Dans quelle mesure UNICEF Belgique a-t-il pu porter la voix des enfants dans les débats et décisions relatifs à l'environnement et au changement climatique,

notamment avec l'organisation du Sommet des enfants sur le climat et du travail de plaidoyer relatif à la COP28 ?

R4 : Les médias ont une meilleure connaissance et compréhension de la réalité des enfants et des adolescent.e.s et du besoin de donner la parole aux enfants et adolescent.e.s afin de créer un changement dans la perception du grand public sur l'application des droits de l'enfant

- Quelles collaborations avec les médias et avec les organisations représentantes des jeunes ou des médias pour les jeunes pourraient être renforcées pour faire entendre la voix des enfants dans les médias?

4. METHODOLOGIE

L'approche et la méthodologie présentées sont guidées par les normes éthiques en matière de recherche, d'évaluation, de collecte et d'analyse des données de l'UNICEF⁵. L'évaluation du programme d'UNICEF Belgique financé par la DGD sera réalisée en adoptant l'approche générale suivante :

- Permettre une appropriation du personnel d'UNICEF Belgique.
- Engager les partenaires clés nationaux (volontaires et personnel éducatif, enseignant.es, professionnel.le.s du monde scolaire et extra-scolaire, chercheur.euses, acteurs communaux, acteurs gouvernementaux, coalitions de défense des droits de l'enfant, ACNG, médias, représentant.es des enfants et des jeunes).
- Travailler de manière à permettre le partage des bonnes pratiques et des leçons apprises dans le but ultime d'améliorer la mise en œuvre des stratégies de changement en faveur des droits de l'enfant en Belgique et dans le cadre de la solidarité internationale, et la responsabilité d'UNICEF Belgique dans le contexte national.
- Utiliser au maximum les évaluations récentes, en vue de réduire les doublons, et d'approfondir l'ensemble des données disponibles.
- Identifier certaines tendances clés en Belgique qui peuvent informer d'autres partenaires en vue de promouvoir l'enrichissement mutuel.
- Veiller à ce que le contexte actuel et les analyses prospectives soient formulés sur la base des informations et des preuves disponibles, afin de formuler des recommandations tournées vers l'avenir et la voie à suivre.

La méthodologie devra contenir des données quantitatives et qualitatives, et accorder une attention spécifique aux considérations éthiques.

Phase 1 : revue documentaire et briefing

L'équipe d'évaluation commencera son travail par une revue documentaire pour laquelle une bibliothèque électronique sera établie comprenant la documentation pertinente qui sera mise à jour de manière continue pendant le processus d'évaluation.

La documentation mise à disposition peut inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants : le programme complet 2022-2026, le CSC Belgique 2022-2026, les informations financières, les données de suivi du programme couvrant la période de l'évaluation, les rapports pertinents, la charte genre, les analyses de la situation en

Belgique, le nouveau cadre stratégique international et belge, etc. Il s'agira d'une étape utile pour identifier le premier aperçu des résultats potentiels sur lesquels il serait intéressant de se concentrer et d'identifier les limites de l'évaluation. Cet examen pourra éventuellement identifier d'autres questions d'évaluation fondées sur le contexte actuel.

En plus de l'étude documentaire, de brefs entretiens préliminaires avec la direction d'UNICEF Belgique permettront de planifier en détail la méthodologie de l'évaluation.

Phase 2 : Collecte de données

Après la phase de lancement, une collecte de données qualitatives et quantitatives sera lancée auprès des partenaires clés nationaux (volontaires et personnel éducatif, enseignant.es, professionnel.le.s du monde scolaire et extra-scolaire, chercheur.euses, acteurs communaux, acteurs gouvernementaux, coalitions de défense des droits de l'enfant, ACNG, médias, représentant.es des enfants et des jeunes).

Phase 3 : Rapport d'évaluation et rapport de synthèse

L'équipe d'évaluation préparera un projet de rapport d'évaluation qui sera soumis à une révision de la direction d'UNICEF Belgique. L'équipe d'évaluation intégrera les commentaires fournis, le cas échéant, et préparera un rapport final. Une fois que le projet de rapport final a été approuvé, l'évaluateur.trice présentera les conclusions et recommandations de l'évaluation à UNICEF Belgique et le cas échéant, à d'autres parties prenantes, en particulier à notre gestionnaire de dossier à la DGD. Un bref rapport de synthèse devrait également être produit, compilant les principales constatations, conclusions et recommandations.

5. LIMITATIONS

L'évaluateur.trice répondra à un ensemble de questions d'évaluation spécifiques suggérées ci-dessus ainsi qu'à quelques questions supplémentaires ajoutées lors des entretiens préliminaires.

Plusieurs techniques/ approches seront utilisées pour l'évaluation : revues de documents, analyse des parties prenantes, interviews avec les groupes cibles et partenaires. Les interviews et questions générales posées aux groupes cibles peuvent être similaires. Cependant les questions spécifiques doivent être adaptées à chaque groupe en fonction des objectifs spécifiques.

6. TIMING ET DELIVRABLES

Ce travail d'évaluation est prévu de septembre 2024 à janvier 2025. Le temps nécessaire pour la réalisation de l'évaluation est estimé à 25 jours au total. Le rapport final contiendra des recommandations pour l'avenir et devra être remis le 31 janvier 2025 au plus tard. La langue du rapport peut être le néerlandais ou le français. Cependant, une attention particulière sera accordée à la capacité de mener une évaluation nationale et de mener des entretiens en français et en néerlandais auprès des publics cibles et partenaires.

Calendrier proposé :

- Sélection des projets, approbation de la méthodologie et des indicateurs (KPI) et signature de la convention : avril 2024
- Réunion de lancement et premiers entretiens avec les équipes d'UNICEF Belgique : juin 2024
- Début de l'évaluation : septembre 2024
- Collecte et analyse des données : septembre 2024 -janvier 2025
- Résultats préliminaires : fin décembre 2024
- Rapport final de l'évaluation intermédiaire : 31 janvier 2025

7. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Cet appel est ouvert aux consultant.e.s :

- qui ont la permission de travailler en Belgique,
- qui répondent à l'expérience et à l'expertise requises en matière d'évaluation.

Les candidat.e.s sont soumis.e.s aux principes de transparence et d'égalité de traitement. Cet appel d'offres est public. Les parties intéressées doivent envoyer une offre avant le **31 mars 2024**, à minuit à Dominique Ceuppens (DCeuppens@UNICEF.BE) et à Maud Dominicy, Advocacy Manager (mdominicy@unicef.be).

Critères d'exclusion :

Les ancien.ne.s employé.e.s qui étaient en service d'UNICEF Belgique en 2021 ou après ou l'un des membres de familles au premier degré (parent, frère ou sœur ou enfant) sont exclu.es de cet appel. Des candidat.e.s qui ont été engagé.es dans la formulation ou dans la mise en œuvre du programme, ou qui ont des relations contractuelles avec l'un des partenaires stratégiques ou opérationnels du programme, sont également exclu.es de cet appel. La sous-traitance n'est pas autorisée.

Budget :

Le budget de cet appel d'offres est de 16.250 euros, TVA comprise. Une fois l'accord signé, l'évaluation jusqu'à son achèvement doit être correctement gérée.

Date limite de soumission : le **31 mars 2024 à minuit**.

Critères d'attribution :

1. La qualité de l'approche et de la méthodologie de recherche proposées. La motivation et l'approche des consultant.e.s qui met en évidence sa pertinence et ses capacités pour effectuer le travail selon la méthodologie définie dans l'appel d'offre (40 points).
2. Qualifications des consultant.e.s sur base CV; de l'expérience éprouvée dans le secteur de l'évaluation ; compétences en matière de rapportage et de communication (30 points).
3. Le respect du timing (15 points).
4. Le respect du budget (15 points).

8. QUESTIONS

Les questions relatives à cet appel d'offre peuvent être envoyées à Dominique Ceuppens, dceuppens@unicef.be et à Maud Dominicy, mdominicy@unicef.be.